POLE d'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS GRAYLOIS

Bureau n°15

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE du 12 septembre 2018 – 18h00

Salle du rez-de-chaussée – CC Val de Gray

ORDRE DU JOUR

- 1-Approbation du compte-rendu du Bureau du 20 juin 2018.
- 2-Contrat de Territoire 2018-2020 : proposition de répartition de l'enveloppe allouée au PETR.
- 3-Conseil de développement : bilan de l'appel à candidatures lancé au début de l'été.

4-Fonctionnement du PETR

 Point sur la situation budgétaire du PETR et projection financière du budget 2019 avec intégration d'éventuelles nouvelles actions (étude tourisme, ingénierie développement économique...).

5-Questions diverses.

- SCoT Graylois : Restitution de la réunion PPA,
- Proposition d'inscription des documents d'urbanisme du type SCoT / PLUi dans la liste des opérations éligibles à la DETR,
- Proposition de reconduction du dispositif « Logements Pour Tous » pour la période 2018-2021.

L'an deux mille dix-huit, le 12 septembre à 18 heures, une réunion de Bureau du PETR du Pays Graylois s'est tenue dans la Salle de réunion de la CC Val de Gray, après convocation légale adressée aux membres le 4 septembre 2018.

<u>Membres du bureau présents</u>: ALBIN Michel, CLEMENT Christelle, HENNING Frederick, LAVOYE Patrice, PAILLARD Claude, RENEVIER Michel.

Porteur d'un pouvoir : /

Membres du Bureau excusés : ALLIOT Michel, TEUSCHER Gilles.

<u>Membres de la commission Finances présents</u> : BLINETTE Alain, MAUCLAIR Michel, MILESI Nicole, TODESCHINI Agnès.

Membres de la commission excusés : MEULLE Maurice.

Equipe technique : MAIRE Laurence, DESCHAMPS Stéphanie.

Le président du PETR, Frederick HENNING, accueille les membres du bureau et de la commission Finances, vérifie que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18h.

Michel MAUCLAIR est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

1-Approbation du compte-rendu du bureau du PETR du 20 juin 2018

Le président rappelle aux membres du Bureau qu'ils ont reçu avec la convocation à la présente réunion, le compte-rendu du bureau du 20 juin 2018.

Il demande s'il y a des remarques ou des questions sur ce document.

Sans observation de la part des membres présents, le président propose de valider le document.

→ Le bureau du PETR valide à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 20 juin 2018.

2-Contrat de Territoire 2018-2020

■ Proposition de répartition de l'enveloppe régionale allouée au PETR

Le président rappelle que par délibération en date du 28 mars 2018, le comité syndical a retenu le fil directeur relatif à « L'accueil de nouveaux actifs et de population ainsi que le renforcement de l'attractivité du territoire ».

Ce choix a semblé le mieux correspondre aux projets 2018-2020 évoqués par les collectivités lors de la phase de recensement réalisé par le Pays début 2018 et permet également de pouvoir positionner les trois postes de chargés de mission (SCoT, santé et énergie-climat) en vue d'un financement régional sur cette même période.

L'enveloppe maximale allouée par la Région sur cette période pour les opérations d'investissement est de 1.249.040 euros, dont 362.020 euros minimum pour la ville-centre.

Laurence MAIRE présente les projets éligibles au Contrat de Territoire et la proposition de répartition de l'enveloppe régionale. Elle précise que la maquette a d'ores et déjà été envoyée aux services régionaux, la date limite d'envoi ayant été fixée au 5 septembre par ces derniers. Elle explique qu'une réunion de Bureau était envisagée fin août pour valider la répartition de l'enveloppe mais qu'elle n'a finalement pas eu lieu faute de dates concordantes. La Région attend désormais la délibération du comité syndical du PETR pour pouvoir présenter le projet de contrat lors de l'Assemblée plénière régionale le 12 octobre prochain.

Elle indique également que le projet de réhabilitation du collège de Champlitte en pôle scolaire a dû être enlevé de la liste. En effet, les critères de performance thermique demandés par la Région pour que le projet soit éligible demandaient un surcoût que la commune n'était pas prête à payer (décision prise en conseil municipal).

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Montant global HT	Enveloppe réservée	Taux
Construction d'un pôle scolaire à Gy	SICOM de Gy	2.574.720 €	486.790 €	18,9%
Restructuration du gymnase municipal de Fretigney-et- Velloreille	Commune de Fretigney-et- Velloreille	800.000€	181.600 €	22,7%
Rénovation et agrandissement du gymnase de Pesmes	CC Val de Gray	950.000€	215.650 €	22,7%
Revitalisation du centre-ville de Gray	Ville de Gray	1.600.000€	365.000 €	22.8%
TOTAL		5.924.720 €	1.249.040 €	

Alain BLINETTE estime que le montant global HT du projet du gymnase de Pesmes est élevé et fait remarquer que la délibération prise par la CCVG indique 600.000 euros HT de travaux. Il propose d'ajuster le montant de l'enveloppe réservée pour ce projet sur celui accordé à Fretigney et avec la différence, d'augmenter l'enveloppe pour le projet de Gy.

Laurence MAIRE s'étonne de ce montant de travaux dans la mesure où le chiffre de 950.000 euros lui a été fourni par le service sports de la CCVG. Elle annonce qu'elle va se renseigner auprès des services régionaux pour voir s'il est possible de modifier la maquette financière, sans garantie aucune toutefois, car le dossier est déjà parti dans le circuit administratif régional.

→ Les membres du Bureau et de la commission Finances rendent un avis favorable sur les projets présentés et chargent Laurence MAIRE de se renseigner auprès des services régionaux pour savoir si la maquette peut être modifiée.

3-Conseil de développement

■ Bilan de l'appel à candidatures lancé au début de l'été

Laurence MAIRE rappelle l'appel à candidatures paru dans la Presse de Gray fin juin. Trois personnes se sont manifestées pour intégrer le conseil de développement : Mmes Odile BEAUSSE de Gray et Martine GAUTHERON de Champlitte ainsi que M. Jean-Luc DUMONT de Rigny.

Elle indique que leur candidature doit être validée en bureau puis en comité syndical, comme stipulé dans le règlement intérieur du conseil.

Frederick HENNING indique qu'il est un peu gêné par le fait que Mme Gautheron soit une élue, dans la mesure où le conseil de développement est une instance de la « société civile ».

Alain BLINETTE fait remarquer que le président du conseil est lui-même élu et que cela n'a pas posé de problème jusqu'à maintenant.

Michel RENEVIER compare le conseil de développement avec le CESER régional où siègent également des élus.

Laurence MAIRE précise que le règlement intérieur du conseil indique seulement que pour être membre il faut « habiter, travailler ou agir à l'échelle du PETR » et que le mandat des membres est calé sur les mandats municipaux.

Christelle CLEMENT propose d'accepter en l'état la candidature de Mme Gautheron et d'envisager une modification du règlement intérieur à l'occasion des prochaines élections pour inscrire que seuls des membres non élus pourront faire partie du conseil de développement.

Michel ALBIN insiste sur le fait que le conseil doit apporter un autre regard que celui des élus. Il soutient à ce titre la proposition de Christelle CLEMENT.

Frederick HENNING approuve également et annonce qu'il va appeler Mme GAUTHERON pour l'en informer.

→ Les membres du bureau :

- rendent un avis favorable sur les trois candidatures proposées.
- valident la proposition faite de modifier le règlement intérieur lors des prochaines élections pour n'accepter que des membres non élus.

4-Fonctionnement du PETR

■ Point sur la situation budgétaire du PETR

Le président présente les tableaux financiers qui ont été remis aux participants et qui détaillent les coûts de chaque démarche (SCoT, Santé et Energie-climat) ainsi que ceux de fonctionnement du PETR sur la période 2015-2018.

Il explique qu'il manque 1 euro à la cotisation du PETR pour pouvoir assurer un fonctionnement correct de la structure.

Concernant le SCoT, il précise que les dépenses ont été réduites au minimum pour 2018 mais qu'il faudra débourser plus en 2019 pour payer les prestataires. Il propose deux options :

- Soit maintenir le rythme actuel du SCoT pour un arrêt du projet avant les prochaines élections.
- Soit lisser la fin des études sur deux ans pour étaler les dépenses.

Michel ALBIN estime qu'une réflexion doit être menée pour savoir quelles missions conserver. Il précise qu'une hausse de cotisation ne passera pas auprès des élus de la CC4R.

Alain BLINETTE penche dans un premier temps pour la deuxième option et s'interroge dans un deuxième temps sur la possibilité d'un emprunt par le PETR pour éviter une hausse de cotisation.

Frederick HENNING indique que le SCoT étant inscrit en section de fonctionnement, un emprunt est impossible.

Laurence MAIRE et Stéphanie DESCHAMPS expliquent que l'inscription du SCoT en section de fonctionnement a été faite sur les conseils de la Trésorerie mais que d'autres territoires ont inscrits ces dépenses en investissement.

Michel RENEVIER et Christelle CLEMENT estiment qu'il serait réducteur de freiner la démarche SCoT pour une question d'appui financier et de cotisation.

Christelle CLEMENT ajoute que défendre le scenario d'augmentation de population pour le SCoT sous-entend l'engagement de politiques volontaristes de la part du Pays. Si une augmentation de cotisation est décidée, il faut savoir pour quel usage.

Elle fait également remarquer que les tableaux financiers montrent que les différentes démarches menées, et notamment la démarche « énergie-climat », sont de réels leviers pour les collectivités en termes de subventions reçues.

Frederick HENNING propose de réunir à nouveau le Bureau et la commission Finances en octobre-novembre pour poursuivre la réflexion et préparer les orientations budgétaires de 2019-2020.

→ Il est demandé à Laurence MAIRE de se renseigner auprès de la Trésorerie pour savoir si le SCoT pourrait être passé en section d'investissement et de faire apparaître dans un nouveau tableau les montants mobilisés par le PETR, via les appels à projets et les contractualisations, pour les collectivités du territoire.

5-Informations et questions diverses

■ SCoT Graylois : restitution de la réunion PPA du 6 septembre

Le président explique que la principale remarque émise par les PPA concerne le scenario démographique et de production de logements qui a été jugé trop ambitieux. Il indique qu'il se refuse à céder d'emblée sur ce point et ajoute que le PETR va argumenter le maintien de ce choix auprès de la DDT.

→ Les membres du bureau et de la commission finances prennent note de cette remarque et se positionnent également en faveur du maintien du scenario démographique et de production de logements proposé.

■ Proposition d'inscription des documents d'urbanisme du type SCoT / PLUi dans la liste des opérations éligibles à la DETR

Toujours dans une démarche de recherche d'un maximum de financements possibles pour les démarches du PETR, le président explique qu'il souhaite à nouveau solliciter le Préfet de Haute-Saône par courrier.

En effet, dans certains départements tels que le Jura, il est possible de financer les documents d'urbanisme via la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR). L'objectif du courrier serait de lui demander :

- d'une part, si le département de Haute-Saône pourrait suivre cet exemple,
- d'autre part, s'il serait envisageable de proposer à la Commission DETR d'étudier le règlement d'intervention, en ajoutant dans les dépenses éligibles les travaux relatifs aux documents d'urbanisme (SCoT, PLUi).

Alain BLINETTE annonce qu'il fait partie de la commission DETR et que cette dernière doit se réunir le 12 octobre. Il indique qu'il appuiera la demande du PETR auprès du Préfet.

→ Les présidents des CC des 4 Rivières, des Monts-de-Gy et Val de Gray acceptent tous de signer le courrier.

■ Proposition de reconduction du dispositif « Logements Pour Tous » pour la période 2018-2021

Le président rappelle que les 3 EPCI doivent se prononcer sur l'éventuelle poursuite de ce programme. Le PETR ayant prévu de délibérer le 26 septembre prochain, il demande si des décisions ont été prises à ce jour.

Les communautés de communes des Monts-de-Gy et des 4 Rivières indiquent qu'elles ont d'ores et déjà délibéré favorablement (respectivement le 10 et 11 octobre).

Alain BLINETTE annonce que le bureau de la CCVG doit se réunir le 13 septembre et que le conseil communautaire délibèrera le 27 septembre.

Laurence MAIRE s'interroge sur la pertinence de délibérer le 26 septembre si la CCVG n'a pas rendu sa décision au préalable.

Alain BLINETTE propose au PETR d'attendre l'avis de son bureau communautaire avant de programmer ce point à l'ordre du jour. Il se dit plutôt optimiste sur la poursuite du dispositif et ne voit pas d'inconvénient à ce que la délibération du PETR intervienne un jour avant celle de son intercommunalité.

L'ordre du jour étant épuisé et les participants n'ayant plus de remarques ou de questions à poser, le président les remercie et lève la séance à 19h20.